



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°95

Publié le 11 décembre 2020



| | |
|--|----------|
| DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL..... | 3 |
| Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement..... | 3 |
| - Arrêté en date du 23 novembre 2020 portant modification de la composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites..... | 3 |

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

- Arrêté en date du 23 novembre 2020 portant modification de la composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial**

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement
Section utilité publique
Affaire suivie par : Arnaud CLEMENT
Tél. : 03 21 21 21 45
arnaud.clement@pas-de-calais.gouv.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2006 portant création de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2018 modifié portant renouvellement de la composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

Considérant le mail de l'association France Énergie Éolienne, daté du 11 juin 2020, sollicitant la prise en compte de la modification de ses représentants au sein de la CDNPS ;

Considérant le courrier du Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, daté du 21 octobre 2020, sollicitant la prise en compte de la modification de l'un de ses représentants au sein de la CDNPS ;

Considérant le courrier du Président de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais, daté du 10 novembre 2020, sollicitant la prise en compte de la modification de ses représentants au sein de la CDNPS, suite aux élections municipales ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 00

Arrête

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté du 15 novembre 2018 modifié, portant renouvellement de la composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, est modifié comme suit :

FORMATION SPÉCIALISÉE DE LA NATURE : 17 membres

2^{ème} collège

Titulaires

au lieu de

« M. Ludovic LOQUET, Vice-Président du Conseil départemental »

lire

« Mme Caroline MATRAT, Vice-Présidente du Conseil départemental »

au lieu de

« M. Francis RUELLE, Maire de WIMEREUX »

lire

« M. Jean-Marie TRUFFIER, Maire de MAROEUIL »

au lieu de

« M. Alain CHEVALIER, Maire de THEROUANNE »

lire

« M. Dominique COQUET, Maire de CONCHY-SUR-CANCHE »

Suppléants

au lieu de

« M. Jean-François CARON, Maire de LOOS-EN-GOHELLE »

lire

« M. Jacques PETIT, Maire de MARQUION »

au lieu de

« M. Dominique COQUET, Maire de CONCHY-SUR-CANCHE »

lire

« M. Alain CHEVALIER, Maire de THEROUANNE »

FORMATION SPÉCIALISÉE DES SITES ET DES PAYSAGES : 21 membres

2^{ème} collège

Titulaires

au lieu de

« M. Ludovic LOQUET, Vice-Président du Conseil départemental »

lire

« Mme Caroline MATRAT, Vice-Présidente du Conseil départemental »

au lieu de

« M. Francis RUELLE, Maire de WIMEREUX »

lire

« M. Jean-Marie TRUFFIER, Maire de MAROEUIL »

au lieu de

« M. Alain CHEVALIER, Maire de THEROUANNE »

lire

« M. Dominique COQUET, Maire de CONCHY-SUR-CANCHE »

au lieu de

« M. Walter KAHN, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois »

lire

« M. Thierry SPAS, Vice-Président de la Communauté Urbaine d'Arras »

Suppléants

au lieu de

« M. Jean-François CARON, Maire de LOOS-EN-GOHELLE »

lire

« M. Jacques PETIT, Maire de MARQUION »

au lieu de

« M. Dominique COQUET, Maire de CONCHY-SUR-CANCHE »

lire

« M. Alain CHEVALIER, Maire de THEROUANNE »

au lieu de

« Sous-Formation spécialisée des Sites et des Paysages dédiée aux dossiers éoliens soumis à autorisation unique ou environnementale : 25 membres »

lire

« Sous-Formation spécialisée des Sites et des Paysages dédiée aux dossiers éoliens soumis à autorisation unique et environnementale : 25 membres »

au lieu de

« Pour l'examen des demandes d'autorisation unique ou environnementale portant sur des projets éoliens, la formation spécialisée des Sites et des Paysages est complétée par les membres suivants : »

lire

« Pour l'examen des demandes d'autorisation unique et environnementale portant sur des projets éoliens, la formation spécialisée des Sites et des Paysages est complétée par les membres suivants : »

2^{ème} collège

Suppléants

au lieu de

« M. Thierry SPAS, Vice-Président de la Communauté Urbaine d'Arras »

lire

« M. Jean-Claude PLU, Conseiller délégué à la Communauté Urbaine d'Arras »

4^{ème} collège

au lieu de

« Titulaires

– M. Arnauld PONCHE, France Énergie Éolienne

Suppléants

– M. Anthony DEQUÉANT, France Énergie Éolienne. »

lire

« - Pour l'examen des demandes d'autorisation unique :

Titulaire

– M. Arnauld PONCHE, France Énergie Éolienne

Suppléante

– Mme Charlotte MOYEUX, France Énergie Éolienne.

- Pour l'examen des demandes d'autorisation environnementale :

Titulaire

– M. Bertrand DEVOSSEL, Syndicat des Énergies Renouvelables

Suppléant

– M. Arnauld PONCHE, France Énergie Éolienne. »

FORMATION SPÉCIALISÉE DE LA PUBLICITE : 13 membres

2^{ème} collège

Titulaires

au lieu de

« M. Francis RUELLE, Maire de WIMEREUX »

lire

« M. Jean-Marie TRUFFIER, Maire de MAROEUIL »

au lieu de

« M. Alain CHEVALIER, Maire de THEROUANNE »

lire

« M. Dominique COQUET, Maire de CONCHY-SUR-CANCHE »

Suppléants

au lieu de

« M. Jean-François CARON, Maire de LOOS-EN-GOHELLE »

lire

« M. Jacques PETIT, Maire de MARQUION »

au lieu de

« M. Dominique COQUET, Maire de CONCHY-SUR-CANCHE »

lire

« M. Alain CHEVALIER, Maire de THEROUANNE »

FORMATION SPÉCIALISÉE DES CARRIÈRES : 13 membres

Sans changement

FORMATION SPÉCIALISÉE DE LA FAUNE SAUVAGE CAPTIVE : 13 membres

2^{ème} collège

Titulaires

au lieu de

« M. Francis RUELLE, Maire de WIMEREUX »

lire

« M. Jean-Marie TRUFFIER, Maire de MAROEUIL »

au lieu de

« M. Alain CHEVALIER, Maire de THEROUANNE »

lire

« M. Dominique COQUET, Maire de CONCHY-SUR-CANCHE »

Suppléants

au lieu de

« M. Jean-François CARON, Maire de LOOS-EN-GOHELLE »

lire

« M. Jacques PETIT, Maire de MARQUION »

au lieu de

« M. Dominique COQUET, Maire de CONCHY-SUR-CANCHE »

lire

« M. Alain CHEVALIER, Maire de THEROUANNE »

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux personnes concernées, devant le Tribunal Administratif de LILLE – 5 rue Geoffroy Saint Hilaire – CS 62 039 – 59 014 LILLE Cedex.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux, auprès du Préfet du Pas-de-Calais, dans le même délai.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARRAS, le **23 NOV. 2020**

Le Préfet,



Louis LE FRANC